

## La force de répression des gangs en Haïti : nouveau modèle, mêmes défis par Clémence Buchet-Couzy – Novembre 2025

Le [30 septembre dernier](#), le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) a adopté la résolution 2793 (2025) [[S/RES/2793 \(2025\)](#)] qui autorise l'envoi d'une force de répression des gangs (FRG) en Haïti. Cette FRG devra mener des « *opérations antigang ciblées et fondées sur le renseignement* », indépendamment ou en coopération avec la Police nationale d'Haïti (PNH) et les Forces armées d'Haïti. Elle est établie pour une période initiale de douze mois.

Cette FRG, autorise les États membres participants à mener des « *opérations antigang ciblées et fondées sur le renseignement* », indépendamment ou en coopération avec la Police nationale d'Haïti (PNH) et les Forces armées d'Haïti, afin de lutter contre les gangs armés. D'autres tâches comme le soutien aux autorités nationales pour garantir la tenue d'élections « *libres et équitables* » ou l'aide à la PNH et les forces armées afin de lutter contre le trafic et le détournement d'armes sont également au programme de cette future mission. Elle remplace la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), qui avait été établie en octobre 2023 par la [résolution 2699 \(2023\)](#).

Dirigée par le Kenya, la MMAS avait aussi pour mission de soutenir la PNH dans sa lutte contre les gangs et créer les conditions propices à la tenue d'élections « *libres et régulières* ». Après un peu plus d'un an d'activité, son mandat s'achève sur un constat d'échec, qui s'explique par plusieurs lacunes. Tout d'abord, la mission a souffert d'un manque de [soutien logistique et financier](#) important, notamment en raison du système de financements via des contributions volontaires des États membres et non via le budget de l'ONU. Mais surtout, la MMAS n'a jamais atteint les 2 500 policier·e·s prévu·e·s, malgré des promesses de plusieurs pays. Enfin, la mission a souffert des incapacités et limites structurelles de la PNH qu'elle devait soutenir, de la détérioration de la situation sécuritaire, politique et humanitaire en Haïti. En effet, le [2 octobre 2025](#), Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, a alerté sur une situation qui atteignait un « *point d'ébullition* ». Depuis janvier 2022, plus de 16 000 Haïtien·ne·s ont été tué·e·s et environ 7 000 blessé·e·s dans les violences liées aux gangs qui contrôleraient actuellement jusqu'à 90 % de la capitale. M. Turk a rappelé que ces violences sont aussi le fait de l'État, puisque près de la moitié des homicides recensés cette année l'ont été dans le cadre d'*« opérations de maintien de l'ordre »*.

Plusieurs éléments distinguent la FRG de sa prédécesseuse, à commencer par son effectif total autorisé, porté à 50 civil·e·s et 5 500 « *agents en tenus* », ce qui peut comprendre des policier·ère·s, mais également – et c'est une évolution par rapport à la MMAS – des militaires.

Elle s'en distingue aussi par son mandat plus large et plus robuste. Les États participants pourront mener des opérations de lutte contre les gangs non seulement en coopération avec les forces haïtiennes mais également de façon indépendante. De plus, la résolution 2793 (2025) prévoit la création d'une structure d'appui onusienne dédiée à soutenir la FRG au niveau logistique et opérationnel, le Bureau d'appui des Nations unies en Haïti (BANUH), pour apporter un « *soutien logistique et opérationnel* » à la FRG, ce qui manquait à la MMAS. Enfin, la tâche de « *fournir une orientation stratégique à la Mission et assurer le contrôle et la prise des décisions politiques pertinentes* » est confiée à une coalition d'États (le « *Groupe permanent de partenaires* »). Cet élément est sans doute un des changements les plus importants comme le souligne Bulbul Ahmed dans un [article](#), constatant que désormais « *le maintien de la paix est en quelque sorte externalisé, bien que sous l'égide juridique et morale des Nations unies* ». Ce qui n'était encore qu'à l'état de test dans la MMAS semble ici entériné et structuré. Enfin, cette nouvelle mission a déjà reçu plusieurs promesses



(matérielles, humaines et financières) de la part d'États membres de l'ONU, notamment [plusieurs pays francophones](#) dont le Tchad et le Burundi qui vont mettre à disposition quatre bataillons.

Cette nouvelle mission aura bien des défis à relever dans les prochains mois. En première ligne les enjeux financiers, humains et matériels sont évidemment à prendre en considération. Malgré de nombreuses promesses, la FRG reste soumise, comme l'était la MMAS, aux contributions des États membres. La coordination, notamment au niveau du Groupe permanent, pourrait se révéler un autre défi, certes classique quand on a autant de pays impliqués qui n'ont pas forcément la même vision stratégique ou les mêmes normes notamment en termes de droits humains. À ce sujet et en raison notamment de la « *robustesse* » de la mission, de la situation sécuritaire, et du passif de la PNH et des forces armées, [plusieurs expert·e·s](#) ont souligné les risques potentiels de violations des droits humains. La résolution 2793 (2025) met certes en place plusieurs garde-fous et obligations de respect du cadre onusien, mais cela reste une problématique, à laquelle la MMAS avait déjà essayé de répondre et certaines bonnes pratiques pourraient être reprises pour garantir un bon fonctionnement de la mission. Enfin, la FRG risque d'hériter de la défiance de la population, due aux lacunes et erreurs des précédentes interventions sécuritaires sur l'île. La FRG n'apportera pas non plus à elle seule une solution à la crise multiforme dans laquelle Haïti est plongée. Sa mission n'est que de fournir les conditions de sécurité permettant – mais ne garantissant pas – l'établissement d'institutions politiques stables et représentatives.

Ainsi, cette nouvelle Force semble caractéristique d'un certain renouveau des Nations unies dans la façon de concevoir et de faire du maintien de la paix dans une période de grande remise en question de cet outil caractéristique de l'organisation. Il est encore trop tôt pour savoir si la FRG pourrait constituer un nouveau « *modèle* » de mission, même si elle montre en un sens la capacité des Nations unies à apprendre de ses erreurs et à se remettre en question. Néanmoins il est encore impossible de dire avec assurance si cette nouvelle formule d'intervention apportera les résultats espérés. Pour citer le professeur Michel Liégeois dans sa note [\*« L'ONU et le maintien de la paix : défis et prospective »\*](#), en termes de maintien de la paix « *on sait [...] assez bien ce qui marche mal et assez mal ce qui marche bien* ».

---

[Clémence Buchet-Couzy](#) est chargée de recherche au GRIP et à l'Observatoire Boutros-Ghali depuis avril 2022.